

Inscriptions pédagogiques au semestre de printemps 2015

Pour les trois portails SVT, MI et PCSI

Au 16 janvier 2015, les IP prévisionnelles de printemps seront annulées pour les étudiant(e)s présentant des absences injustifiées aux enseignements du semestre, aux contrôles continus, et n'ayant pas répondu aux sollicitations de leur référent pédagogique. Les étudiant(e)s seront alors informé(e)s de cette annulation par un mail de leur référent pédagogique.

En raison des capacités d'accueil limitées et afin d'offrir un programme pédagogique au semestre de printemps qui soit en phase avec les résultats des étudiants observés au semestre d'automne, le nombre de crédits en IP pour le semestre de printemps sera déterminé en fonction des résultats obtenus au semestre temporel précédent. Un nombre restreint de crédits en IP pourra être proposé dans le cas où les effectifs maximums des UE seraient atteints.

- Tout étudiant(e) se trouvant dans la possibilité de valider son année de L1 à l'issue du semestre de printemps aura le nombre de crédits en IP nécessaires pour valider cette année.

Pour les étudiant(e)s de PACES en réorientation à la FST dans le portail SVT, le nombre de crédits en IP pour le semestre de printemps sera déterminé en fonction de leur résultat au concours.

- Les étudiant(e)s non exclu(e)s du concours auront une IP à 30 crédits.
- Les étudiant(e)s exclu(e)s du concours seront inscrit(e)s en fonction des places disponibles, dans le cas où les effectifs maximums des UE seraient atteints.

Décision votée au conseil de la FST du 13 Novembre 2014 et au CEVU du 02 Décembre 2014.